

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Kasdi Merbah Ouargla

Conseil Pédagogique
de l'Université



جامعة قاصدي مرباح ورقلة

المجلس البيداغوجي
للجامعة

Réf. n° : 03/CPU/UKMO/2014

Ouargla, le : 08/10/2014

**PV DE REUNION DU CONSEIL PEDAGOGIQUE EXTRAORDINAIRE DE L'UNIVERSITE
08/10/2014**

L'an deux mil quatorze et le huit du mois d'octobre, s'est réuni le Conseil Pédagogique de l'Université dans sa session extraordinaire, présidé par M. le Recteur de l'Université Kasdi Merbah Ouargla, le Pr. Ahmed Boutarfaia. La séance de travail a commencé à 08 : 30 et s'est achevée à 10 : 35' du même jour, et dont l'ordre du jour a porté sur un bilan partiel depuis l'entame de l'année universitaire 2014/2015.

M. le Recteur a souhaité la bienvenue à tous les présents et d'emblée à attirer l'attention des présents que cette réunion extraordinaire s'inscrit dans la logique qu'a fixé le rectorat en termes de suivi et de gestion. Il s'agit en d'autres termes d'un bilan d'étape relatif à la rentrée universitaire 2014/2015. Un certain nombre de points ont été évoqués et qui se résument dans :

Les grandes actions entreprises jusqu'ici et qui se résument principalement dans les candidatures au master (classement et inscriptions), au doctorat (classement des candidats et préparatifs du concours proprement dite) et à l'opération recrutement des nouveaux enseignants. Toutes ces actions ont connu leur cours ordinaire et se sont déroulées dans de bonnes conditions.

Le recrutement des enseignants, au nombre de 37, à un moment où certaines spécialités qui connaissent un déficit dans l'encadrement, tels que l'informatique, les mathématiques, le français, l'anglais. L'affectation des nouveaux recrues obéit au besoin réel formulé par les facultés.

La révision du statut type de l'université sous-entend une nouvelle restructuration des différentes entités de l'établissement (rectorat, faculté, institut, département) en parfaite synchronisation avec l'organigramme de la tutelle. Les vices recteurs, tous comme les

doyens de facultés et directeurs d'instituts sont appelés, chacun en ce qui le concerne, de procéder par une réflexion et des propositions à émettre à la CRU est avant le 30/10/2014.

La question relative à l'application du système S.E.E.S., a de nouveau rebondie au moment où tous les départements sont astreints à gérer leur scolarité à travers la version en leur possession en procédant à l'établissement de tous les documents pédagogiques (relevés de notes, annexe descriptive et attestation provisoire de succès) selon les arrêtés 451, 452 et 453 du 9/12/2012.

Les listes finales des candidats retenus, au master au titre de l'année universitaire 2014/2015, après les ultimes vérifications opérées au sein du rectorat (début septembre 2014) doivent être affichées et insérées sur les sites de chaque faculté. Aucune liste additive ne sera acceptée ; une moyenne de 88.30%, des candidatures retenues situe clairement l'importance des proportions par chacune des spécialités.

Juste après ce sont intervenus respectivement :

1/- Le Vice-Recteur Chargé de la Formation Supérieure des Premier et Deuxième Cycles, la Formation Continue et les Diplômes, et la Formation Supérieure de Graduation.

Nombreux sont les départements qui n'ont pas encore démarré les enseignements (prévus au 7 septembre 2014), au moment où des interrogations sont soulevées quant au retard cumulé à ce jour. Comment peut-on le combler ? Peut-on honorer l'achèvement des programmes de formation ? Quels scénarios de rattrapage seraient envisageables ? Situation inquiétante marquée par le non-respect du chronogramme pédagogique de l'année universitaire 2014/2015.

Imperfections dans l'établissement de documents pédagogiques : des suites de l'examen des dossiers de candidature au concours de doctorat au titre de l'année universitaire 2014/2015. Les attestations de succès provisoires, les relevés de notes et les annexes descriptives n'obéissent à aucune norme. Les arrêtés 451, 452 et 453 du 09/12/2012 ne sont guère respectés.

Les procès-verbaux de délibérations (2013/2014) de certains départements ne sont pas encore assainis, alors qu'il était question d'entreprendre l'opération durant la première semaine précédant la reprise (31/08/2014 et 03/09/2014).

Remise des dossiers de master auprès du vice rectorat des étudiants retenus et inscrits dans un délai n'excédant pas le lundi 13/10/2014.

M. le Recteur a repris la parole a manifesté son mécontentement à l'égard de cette situation en demandant à chaque département d'établir un état des lieux, en termes de bilan partiel et ce, depuis le démarrage des cours. Il serait inadmissible de demeurer sur cet état chronique ; la gestion pédagogique laisse à désirer à un moment où nous n'avons enregistré aucun bilan à ce jour, qu'il soit à l'échelle du département ou à l'échelle de la faculté.

Le phénomène du plagiat a eu sa part et auquel M. le Recteur, a de nouveau invité les directeurs de thèse et encadreurs de P.F.E. à jouer pleinement leur rôle en procédant à de minutieuses vérifications et authentications du travail et ce, durant la semaine précédant la soumission du manuscrit pour expertise. Alors que l'annonce de soutenance (publique) sur site et par voie d'affichage revêt un caractère obligatoire.

2/- Vice-Recteur Chargé de la Formation Supérieure de Troisième Cycle, l'Habilitation Universitaire, la Recherche Scientifique et la Formation Supérieure de Post- Graduation.

Le concours national d'accès au doctorat 2014, l'opération vérification des dossiers qui prend effet à partir du 28/09/2014 et s'achèvera le 02/10/2014, suivie par l'affichage des listes provisoires, les recours (72 heures) puis affichage définitif prévu pour le 09/10/2014. A cet effet, M. le Vice-recteur a insisté sur les aspects organisationnels, notamment à ce qui attrait au recours invoqué et au motif.

La transparence et rien que la transparence doit caractérisée le concours et ce, par la mobilisation des enseignants pour son encadrement, en matière de surveillance, invitation d'enseignants chercheurs hors université Kasdi Merbah pour la confection et la correction des épreuves...etc.

M. le Recteur, a mis en exergue tous les détails où il y a lieu de ne rien laisser au hasard afin de parer à toute éventualité. Tous les moyens doivent être déployés et utilisés à bon escient, tout en agissant dans la transparence absolue et ne laissant aucun doute planer.

En enchainant que par ailleurs le classement des candidats au concours de doctorat fut révélateur de la qualité de la formation (2nd cycle) où à peine 20% seulement du produit de l'établissement sont concernés. Il est urgent de soulever moult question ???

3/- Vice-Recteur Chargé des Relations Extérieures, la Coopération, l'Animation, la Communication et les Manifestations Scientifiques.

Un point de situation est établi, notamment à tout ce qui attrait aux bourses de courte durée dont l'opération verrait sa clôture avant la fin de l'année budgétaire alors que les critères de recevabilité sous-tendent une inscription en doctorat et une lettre d'accueil établie par un organisme de recherche avéré (excluant les bibliothèques).

Les bourses longue durée ; un bilan est à établir de manière exhaustive, en situant le nombre de bourses attribuées par année, les bénéficiaires ayant soutenu, ceux qui demeurent en l'état de départ. Ce point de situation permettrait d'avoir des réponses pour la tutelle.

Le programme Earsmus + (Projet de coopération françaises) dont les soumissions s'étaleront jusqu'au mois de mars 2015.

M. le recteur est intervenu afin de replacer les choses dans leur véritable place, en insistant sur le caractère règlementaire par rapport à l'octroi de bourses en insistant davantage sur les doctorants.

Le prochain C.P.U. extraordinaire (fin octobre 2014 sera consacré à un bilan d'étape et au plan de développement des départements et des facultés.

Ainsi épuisés les points débattus, et avant la levée de la réunion, M. le recteur a remercié tous les présents en les exhortant à multiplier les efforts. La séance fut levée le même jour de la même date à 11 Heures.

Recteur de l'Université
Pr. Ahmed BOUTARFAIA

مجلس الجامعة
مضاء: أحمد بوطرفاية
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
جامعة ورقلة